



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 57/2023
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : ANIMATION PGRE 2024 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

L'objectif du PGRE consiste à restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau à travers 87 actions portées pour l'essentiel par la profession agricole.

Il s'agit de résorber un déficit quantitatif estimé par les études de volumes prélevables à 37 Mm³ à l'étiage.

Le PGRE approuvé en janvier 2017, nécessite une animation spécifique pour sa mise en place et la poursuite des actions de résorption et l'atteinte des objectifs d'équilibre qui devrait être atteint à l'horizon 2024. De même pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) qui permettra de répondre à ce défi majeur que constitue le retour à l'équilibre au-delà de 2024.

La présente demande de subvention porte sur le financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) sur le bassin versant de l'Aude pour l'année 2024 ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 106 080 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
REGION	106 080 €	10%	10 608 €
AGENCE EAU RMC*	106 080 €	70 %	74 256 €
AUTOFINANCEMENT	106 080 €	20%	21 216 €
TOTAL			106 080 €

*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « animation PGRE 2024 - subvention de la Région Occitanie

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Délib. CS-
N° 57/2023
Page 3/3

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr